Image not found or type unknown

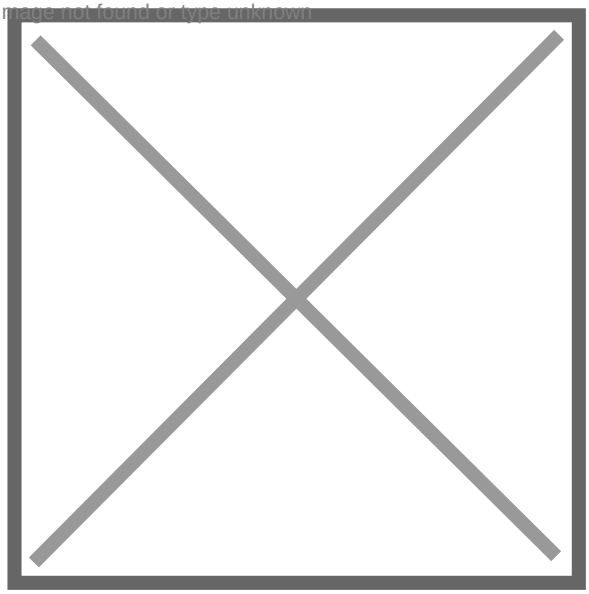

Violence conjugale ! il faut mourir pur obtenir justice ??

Par **mimi**, le **07/01/2011** à **00:01**

Bonjour,
comme je l'avais exposer lors d'une précédente question , suite à des violences conjugales j'ai déposé plainte. Au lieu du tribunal correctionnel attendu , le procureur a préféré une médiation pénal ! et pour cause les certificats médicaux fournis ne sont plus dans le dossier avec la plainte ? ? ? Avec mon avocat j'ai refusé la médiation et un courrier a été renvoyer au procureur et au médiateur 10 jours avant cette médiation pour expliquer le refus .Les copies des documents égarés ont été joint au courrier. Mon maris a d'ailleurs dit aux gendarmes qui l'ont entendu qu'il avait essayer de me tuer !
Et surprise hier j'ai reçue un courrier me proposant une nouvelle médiation puisque je ne me suis pas rendue à la première . Mon maris jubile . Il connait tellement de monde et passe pour l'homme parfait . Mon avocate est pourtant réputée pour une bonne avocate mais elle est très prise et j'ai l'impression d'être qu'un petit dossier . Que puisse faire pour obtenir justice ? je suis toujours en arrêt depuis le mois de juin et je dois me faire opérer d'une épaule cassée lors de l'agression. La mediation est prevue pour mardi 11 janvier , ce qui me laisse peut de temps pour me retourner ! help ! help !
merci de m'avoir lue

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **00:19**

Je suppose que vous avez été à l'hopital et que vous avez vu le légiste pour les attestations et l'ITT. Ils ont votre dossier, il peut refaire les papiers égarés.

Par **mimi**, le **07/01/2011** à **00:58**

Bonjours et merci encore de me répondre
non je n'ai pas vue de légiste! ni a l'hôpital ni à la gendarmerie ! Comme j'ai déposer plainte le lendemain dans un département limitrophe ,ils ont transmis à la gendarmerie de mon secteur . Ils l'ont reçu le 4 août et sont venus chez moi chercher mon maris fin novembre . Comme il n'habite plus au domicile conjugale mais sur un autre canton ils ont transmis à une autre gendarmerie .Mais là, plus de certificats !!!!
On a pourtant redonné les copies des certificats médicaux au procureur quand j'ai refusé la médiation !
Il m'a quand même attendu dans le noir et balancé du haut (très haut) des escaliers et comme je bougeais encore essayer de m'étrangler tout en me frappant la tête au sol. Je fais quoi ? encore un courrier au procureur avec encore les mêmes documents ? La médiation a lieu mardi !

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **09:38**

Vous avez été quand même à l'hopital, vous avez bien dit les circonstances et que vous vouliez des preuves des blessures, et vous n'avez pas vu le légiste ?

Par **billet**, le **07/01/2011** à **11:37**

Bonjour,

ce n'est pas obligatoirement un médeicn légiste qui constate les blessures.

Par **mimi**, le **08/01/2011** à **16:00**

bonjours,
oui je suis allée à l'hôpital j'en suis ressortie le jours même trop presser de récupérer mes enfants avant mon mari ! J ai le double des certificats que l'avocate a joints lors du refus de médiation ! J'ai réussie à la joindre elle m'a dit de ne pas aller à cette nouvelle convocation . Je dis la rencontrer bientôt , j'espère qu'elle va me tenir un peu plus informer sur le déroulement de la suite !
Merci en tout cas de m'avoir consacré un peu de temps .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés